

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE

DE

V I R A

0 9 1 2 0

«Civilité» «Prénom» «Nom»

Vira, le 24 novembre 2020

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 convoquée
le 13 novembre 2020**

Présents : Gilles BERDOT, Sylvie CAVICCHI-CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Loïc ROUJA, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET, Mathieu TIRADO

Absents :

Pouvoir : Rachel HINGAND à Jean-François Spriet

Secrétaire de séance : Eva de Simorre

DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 OCTOBRE 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité après les corrections – présence de Loïc ROUJA et fautes d'orthographe.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS PAR LES DELEGUES

SIVOM

DELIBERATION POUR MISE EN NON VALEUR 41.30 €

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE QUI AURAIT DU ETRE RENOUVELE EN DEBUT D'ANNEE 2020

DM – DEPASSEMENT DE BUDGET EN 6413 – PERSONNEL NON TITULAIRE (5150 €)

Dépassements liés aux remplacements de personnel en maladie et heures complémentaires liées au nettoyage en particulier (COVID).

CONTRACTUALISATION CAF 2021

Une convention territoriale globale sera nécessaire pour l'avenir. A travailler en même temps que le PEDT (parcours éducatif et culturel territorial) au programme pour 2021.

COMMISSION CANTINE

La commission finalise un cahier des charges pour consulter divers prestataires

COMMISSION PERISCOLAIRE

- SMA (service minimal d'accueil) : il sera fait appel aux animatrices bien que n'importe quel citoyen puisse théoriquement se proposer pour garder les enfants.
- PPMS (plan de prévention et de mise en sécurité) : effectif depuis longtemps dans les écoles, il est maintenant étendu aux ALAE
- Centre de loisirs : un premier jet de projet pédagogique a été réalisé. Un budget est en cours sur la base d'une implantation à Lieurac.

COMMISSION PROSPECTIVE : VOIR FICHE PROJET EN ANNEXE.

IL EST PROPOSE UNE EVOLUTION STRATEGIQUE MAJEURE :

- Une prise en charge des différents coûts actuellement supportés par les communes ayant des écoles (cantine, ménage, équipement informatique, mobilier, fluides...) devrait être le fait du SIVOM et répartie entre toutes les communes selon une clef à valider. Ceci amènerait plus d'équité entre les communes.
- L'immobilier resterait propriété des communes qui en assureront l'entretien.
- Un premier chiffrage approximatif est présenté avec différentes hypothèses de clef de répartition. Lieurac, Dun et Calzan verraient leur participation augmenter ; Le Carla, Vira et Arvigna verraient au contraire leur contribution baisser.
- La mise en pratique, qui nécessite l'accord de toutes les communes, est complexe et impose une révision des statuts, de nombreuses conventions et des modifications de contrats de travail.
- Dans ces conditions, l'année 2021 sera consacrée aux études et à la préparation de ce bouleversement des relations entre les communes.
- Le maire propose au conseil d'adopter **une délibération de principe favorable à l'esprit de la réforme**. Le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour travailler sur cette évolution.
- Cette étude permet également d'avoir une vision claire du coût de fonctionnement du scolaire et du périscolaire pour les communes (et certaines EPCI) de la vallée. Le coût est de plus de 190 000 € (en plus des participations des parents, de la CAF, du conseil départemental...) soit 2 200 € environ par enfant.
- Le SIVOM décide de faire réaliser un audit pour comprendre les besoins des familles et vérifier l'adéquation de notre offre car, malgré ce coût considérable, certaines familles préfèrent ne pas scolariser leurs enfants sur la vallée. Cet audit sera probablement réalisé dans un cadre universitaire et fera également appel aux ressources des EPCI qui ont tout ou partie de la compétence enfance (CCPO et CAPFV). Le conseil municipal est également favorable à cette démarche de clarification.

AGGLO

Nombreuses réunions largement liées au *projet de territoire* que l'agglo veut réactualiser pour le premier trimestre 2021. Ce document sera le fil conducteur des projets de la mandature.

Dans ce but, différentes réunions thématiques sont mises en place.

ECONOMIE :

- Rénovation/requalification des parcs industriels, artisanaux et commerciaux de l'agglomération.

En particulier :

- ENEDIS va regrouper l'ensemble de ses services sur Joulieu 2 et occupera une partie importante du site le long de la RN20
- **MARION TECHNOLOGIE** va s'étendre sur Cap Delta et rachète l'ensemble de la plateforme technologique plus un terrain attenant. Elle en occupe déjà une partie.
- Restructuration complète de la zone commerciale de Peysales



Démolition de l'ancien Crédit Agricole, déplacement de l'Intermarché... mais sans création de surfaces commerciales complémentaires (objectif : protéger le petit commerce).

- Poursuivre l'aide aux petits commerces – fonds FISAC (fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat) - la vacance des commerces est faible sur Foix (8% environ contre 17% à Pamiers).
- Elargissement des fonds d'aides aux entreprises, en association avec la Région ; participation à la prise en charges des loyers commerciaux, aide à la mise en place du « click and collect » jusqu'à 70% de la dépense.
- Amélioration de la prospection des porteurs de projet et de leur accompagnement.
- Projet d'un cinéma *art et essai* sur Foix en partenariat avec le REX
- Avancement des études sur la mobilité et préparation de la mise en place du *versement mobilité* par les entreprises à échéance 2022/2023

- Projet de serre chauffée sur Montgaillard/Saint-Paul-de-Jarrat en récupération des calories de la centrale au bois de cogénération (Ariège Bois Cogénération, ABC). Projet porté par les entreprises Forestis (Barbe) et CEM (Estebe).

RENCONTRES TERRITORIALES

L'agglo organise (en visio malheureusement) des rencontres territoriales avec les élus du territoire. Pour les communes de la zone Verniolle, la date retenue est le 24 novembre. Certains conseillers de Vira se retrouveront en salle du conseil pour une réunion commune. D'autres suivront cette réunion à leur domicile.

Thème : le projet de territoire.

PLUI

Les pouvoirs publics ont reporté l'échéance de la décision de transfert à fin juin ; dans ces conditions, la délibération devra être reprise en mai.

Dans les prochains mois, l'agglo fera réaliser une étude et un projet de cahier des charges proposant des éléments concrets pour éclairer notre décision. Il apparaît qu'aujourd'hui une majorité de communes serait probablement favorable à la mise en place d'un PLUI.

DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION SUR LA FOURNITURE DES MASQUES (50.15 € POUR 350 MASQUES).

L'agglo a fourni des masques lors du premier confinement. Pour facturer ce montant, il faut une convention avec l'agglo.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

Pour mémoire, ces masques, ainsi que 500 masques jetables approvisionnés directement par la commune, ont été distribués aux habitants et au personnel de la commune et de l'école.

Il en reste quelques-uns que nous pouvons fournir aux habitants qui en auraient vraiment besoin.

DELIBERATIONS CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS 2021

Un document de séance avait été envoyé avec les convocations. Nous le reprenons ci-dessous :

Résumé des immobilisations envisagées sur 2021

Voirie	Montant HT	Montant TTC	DETR	FDAL	Région	Agglo	Avant FCTVA
							A la charge de la commune
Fossés	1 100.00 €	1 320.00 €	330.00 €	- €	- €	495.00 €	495.00 €
Rendo	17 569.70 €	21 083.64 €	5 270.91 €	- €	- €	7 906.37 €	7 906.37 €
Solde Sabatier	7 395.24 €	8 874.29 €	2 218.57 €	- €	- €	3 327.86 €	3 327.86 €
Total voirie	26 064.94 €	31 277.93 €	7 819.48 €	- €	- €	€	11 729.22 €

Energétique école	Montant HT	Montant TTC	DETR	FDAL	Région	Agglo	A la charge de la commune
Isolation	4 028.54 €	4 834.25 €	2 014.27 €		1 208.56 €		1 611.42 €
PAC	9 103.65 €	10 829.23 €	4 551.83 €		2 731.10 €		3 546.31 €
Energétique école	13 132.19 €	15 663.48 €	6 566.10 €		3 939.66 €		5 157.73 €

DECI	Montant HT	Montant TTC	DETR	FDAL	Région	Agglo	A la charge de la commune
Borne	3 105.49 €	3 726.59 €	1 552.75 €	931.65 €			1 242.20 €
Terrassement CROATP	8 070.00 €	9 684.00 €	4 035.00 €	2 421.00 €			3 228.00 €
Clôture	8 287.00 €	9 944.40 €	4 143.50 €	2 486.10 €			3 314.80 €
Citernes 30 m3 (deux)	3 326.26 €	3 991.51 €	1 663.13 €	997.88 €			1 330.50 €
Citerne 60 m3 (une)	1 957.41 €	2 348.89 €	978.71 €	587.22 €			782.96 €
Divers 7%	1 732.23 €	2 078.68 €	866.12 €	519.67 €			692.89 €
Notaire et Géomètre	2 000.00 €	2 400.00 €	1 000.00 €	600.00 €			800.00 €
DECI	28 478.39 €	34 174.07 €	14 239.20 €	8 543.52 €			11 391.36 €

Solution informatique	2 400.00 €	2 880.00 €	720.00 €	720.00 €			1 440.00 €
------------------------------	-------------------	-------------------	-----------------	-----------------	--	--	-------------------

Cumul	Montant HT	Montant TTC	DETR	FDAL	Région	Agglo	A la charge de la commune
	70 075.52 €	83 995.48 €	29 344.77 €	9 263.52 €	3 939.66 €	11 729.22 €	29 718.31 €

A décaisser 2021	64 446.77 €
-------------------------	--------------------

En ce qui concerne la voirie, le curage des fossés devient une nécessité et Mathieu Tirado a fait un relevé des travaux à réaliser. Il apparaît que le plus urgent correspond à la route de la rivière. Ce travail peut être rattaché aux travaux sous mandat de l'agglo dans le cadre du programme 2020/2021. Le conseil en décide donc, à l'unanimité, la réalisation. Le chiffrage exact sera validé après réalisation du mètre mais le prix au mètre linéaire apparaît dans les documents ci-dessus.

La réfection de la Rendo (place et voie) doit aussi être réalisé d'urgence. Il faudra être attentif à la réalisation du pluvial.

Quant à la route de Sabatier, il faut maintenant terminer la dernière tranche et en profiter pour faire quelques reprises sur les travaux précédents.

Le conseil valide (unanimité) le projet et le plan de financement. Ces éléments seront repris dans le budget 2021.

Il autorise également le maire à demander les subventions correspondantes.

Rénovation énergétique de l'école : il s'agit de la seconde tranche des travaux commencés en 2020. Les devis sont signés et les subventions obtenues. Les montants seront donc repris au budget 2021.

DECI : ce sont des travaux obligatoires depuis la loi du 15/12/2015. Le SDIS a validé les solutions que nous avons proposées. Les montants seront mis au budget 2021 et les demandes de subvention seront établies sur la base du plan de financement proposé ci-dessus. Il y aura probablement des marges d'amélioration en ce qui concerne le coût des clôtures.

Notaire et géomètre sont des postes destinés à couvrir l'échange de terrain envisagé entre les parcelles 41 et 42 pour l'établissement de la réserve d'eau d'Embayourt.

Le conseil valide, à l'unanimité, ce plan de financement et autorise le maire à demander les subventions correspondantes et à signer une promesse d'échange de terrain.

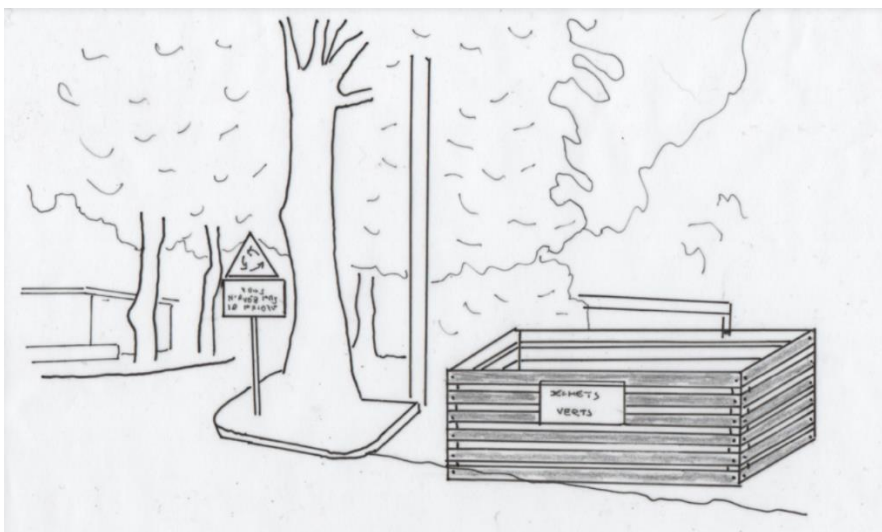
Informatique : un remplacement de matériel avait été prévu ; une récente expertise vient de confirmer que cela ne sera pas nécessaire à court terme et qu'une simple maintenance devrait suffire. Il n'est pas donné suite à ce poste d'investissement.

AUTRES TRAVAUX ENGAGES – DEMANDES EN COURS A RS MULTISERVICES (SERGE ROUBICHOU)

- Remise en état de la clôture du cimetière.
- Devis pour les clôtures DECI
- Porte coulissante pour le local stockage salle des fêtes
- Remise en état des panneaux de la commune - rond-point et pont (avec déplacement du panneau en haut de la route de la Rivière)

ZONE DECHETS VERTS

Présentation du dossier par Jean-Louis CLAUZET.



Le SMECTOM serait d'accord. Le conseil donne son accord, mais pense que la partie avant doit s'ouvrir (double porte ?)

Jean-Louis assurera la **maitrise d'œuvre (avec bon de commande)** et nous organiserons un chantier collectif pour la pose.

QUESTIONS DIVERSES :

Merci à tous ceux qui ont participé au nettoyage du chemin de la Coume. C'est parfait !

Les lambris de la salle des fêtes ont été posés.

TNT : normalement le changement de modules aura lieu vendredi 27/11. Merci de me confirmer le retour de l'ensemble des chaines...

Une lettre anonyme a été reçue en mairie ! Quel manque de courage !

L'étude du PLU était à l'ordre du jour, mais faute de temps ce point est reporté à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Annexe 1 SIVOM : simulation de répartition des charges selon les communes

10/11/2020

Estimation des participations des communes si reprise, par le SIVOM, de l'ensemble des dépenses hors bâtiment

Participation en % de la population et % des enfants

Il faudrait répartir l'écart de coût entre RPI et ALAE, important pour DUN

	Carle	Lieurac	Dun	Vira	Arvigna	Calzan	Hors RPI	Total
Nb élèves 2020/2021	13	13	34	11	12	1	3	87
	15%	15%	39%	13%	14%	1%	3%	
Population	171	195	600	165	223	32		1386
	12%	14%	43%	12%	16%	2%		
Participation RPI	8 745.00 €	9 972.00 €	30 684.00 €	8 438.00 €	11 404.00 €	1 636.00 €		70 879.00 €
Participation ALAE	5 823.00 €	6 641.00 €	20 433.00 €	5 619.00 €	7 594.00 €	1 090.00 €		47 200.00 €
Total participation	14 568.00 €	16 613.00 €	51 117.00 €	14 057.00 €	18 998.00 €	2 726.00 €		118 079.00 €
Coût estimé école - valeur corrigée	17 000.00 €	4 337.00 €	18 000.00 €	18 000.00 €	18 000.00 €	- €		75 337.00 €
coût global	31 568.00 €	20 950.00 €	69 117.00 €	32 057.00 €	36 998.00 €	2 726.00 €		193 416.00 €
Participation par commune si reprise de l'ensemble par le SIVOM - % population	23 863.01 €	27 212.21 €	83 729.87 €	23 025.71 €	31 119.60 €	4 465.59 €		193 416.00 €
Ecart de coût par rapport à la situation actuelle	- 7 704.99 €	6 262.21 €	14 612.87 €	- 9 031.29 €	- 5 878.40 €	1 739.59 €		0.00 €
Participation par commune si reprise de l'ensemble par le SIVOM - % enfants	28 901.24 €	28 901.24 €	75 587.86 €	24 454.90 €	26 678.07 €	2 223.17 €	6 669.52 €	186 746.48 €
Ecart de coût par rapport à la situation actuelle - Incorporation des enfants extérieurs	- 2 666.76 €	7 951.24 €	6 470.86 €	- 7 602.10 €	- 10 319.93 €	- 502.83 €	6 669.52 €	0.00 €
Participation par commune si reprise de l'ensemble par le SIVOM - % enfants et population par moitié	26 382.13 €	28 056.72 €	79 658.87 €	23 740.31 €	28 898.84 €	3 344.38 €	3 334.76 €	190 081.24 €
Ecart de coût par rapport à la situation actuelle - Incorporation des enfants extérieurs	- 5 185.87 €	7 106.72 €	10 541.87 €	- 8 316.69 €	- 8 099.16 €	615.38 €	3 334.76 €	0.00 €

SIVOM DU DOUCTOUYRE

Projet : Délégation effective des coûts scolaires et périscolaires au SIVOM

Date prévisionnelle : Janvier 2021

Objectifs :

- Répartir équitablement les dépenses liées à la scolarisation des enfants.
- Clarifier le transfert de compétences au SIVOM.

Rédacteurs de la proposition : N. Delesalle, C. Michel et J-F Spriet le 18/11/20

1) Contexte :

Le SIVOM ne supporte actuellement qu'une partie des coûts directement liés au fonctionnement des écoles et ALAE de la vallée.

En termes de personnel, le SIVOM est employeur des animatrices ALAE et des ATSEM en maternelle. Il assume la charge du ménage des ALAE, mais pas des écoles. Du point de vue des charges, l'électricité, l'eau et le gaz sont actuellement à la charge des communes. Il en va de même pour une partie du matériel pédagogique.

Ainsi, même si l'on excepte les infrastructures et leur entretien, des coûts importants, pourtant directement liés à la scolarisation des enfants du RP restent à la charge des communes. Le tableau ci-dessous, basé sur les données transmises par les communes, propose une estimation de ces charges :

Commune	Arvigna	Vira	Dun	Lieurac	Le Carla	TOTAL
Charges annuelles supplémentaires	18 000 €	18 000 €	18 000 €	4 000 €	17 000 €	75 000 €

2) Description de la proposition :

Les charges courantes (eau, électricité, gaz) seraient refacturées par les communes au SIVOM.

Les charges de personnel liées à la préparation et la distribution des repas, ainsi que le ménage des écoles, seraient aussi transférées au SIVOM. Il serait laissé libre choix aux communes de conserver leurs salariées et de facturer la mise à disposition au SIVOM ou, selon les contrats de travail existants, de faire basculer leurs employées sous contrat avec le SIVOM.

L'équipement mobilier et matériel des écoles serait à la charge du SIVOM.

3) Coût :

Le coût pour le SIVOM de cette internalisation des charges devra être intégralement compensé par une augmentation des cotisations des communes, aucune subvention n'étant mobilisable sur ces postes.

Un tableau, annexé à cette proposition, propose différentes options de ventilation. Il est à noter que cette évolution sera l'occasion de préciser la balance RPI / ALAE dans les cotisations demandées aux communes adhérentes.